



SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE COACHING

Le coaching professionnel est l'accompagnement de personnes ou d'équipes pour le développement de leurs potentiels et de leurs savoir-faire dans le cadre d'objectifs professionnels

Nouveau dossier de presse (2007) sur
<http://www.sfcoach.org/sfcoach/presse.htm>

INFORMATION PRESSE

Paris, le 1er décembre 2006

Coaching et formation : une étape vient d'être franchie pour la reconnaissance officielle du coaching dans le cadre des dispositifs de formation des entreprises. La Société Française de Coaching se réjouit de cette avancée tout en indiquant qu'il est nécessaire de poursuivre le travail de reconnaissance du coaching comme activité à part entière de développement des managers et des organisations.

En précisant la notion d'action de formation, la nouvelle circulaire de la DGEFP "relative à l'action de formation et aux prestations entrant dans le champ de la formation professionnelle continue", (publiée au BO le 30/11/06), stipule que le coaching pourra être admis au regard des règles d'imputabilité des dépenses de formation si ces « actions d'encadrement pédagogique, quels que soient leurs intitulés » sont "intégrées" à un programme de formation, « dans des conditions de déroulement compatibles avec les objectifs d'apprentissages considérés, notamment en matière de durée par rapport à l'ensemble du programme et de condition de suivi des apprentissages par un tuteur ou un accompagnateur ».

La Société Française de Coaching, en tant qu'instances de référence du coaching professionnel en France, constate une avancée dans la reconnaissance de cette discipline spécifique. Même si, selon ce texte, elle reste contingentée à un dispositif de formation, la prescription du coaching pourrait être ainsi simplifiée pour les entreprises.

En effet, même si la circulaire amalgame encore « tutorat » et « coaching », les professionnels du coaching voient ici récompensés les efforts de reconnaissance officielle, par les pouvoirs publics, de l'accompagnement personnalisé comme élément constitutif du développement des compétences. La reconnaissance du coaching professionnel s'inscrit bien dans l'évolution même de la formation, dont l'avenir se trouve dans les parcours individualisés, notion consacrée par la circulaire de la DGEFP.

La Société Française de Coaching poursuit donc ses efforts auprès des pouvoirs publics vers une meilleure compréhension du coaching à part entière, afin qu'il soit reconnu comme une action spécifique permettant le développement des compétences des salariés.

En 2007, la SF Coach organisera une journée de rencontre et de débat, réunissant Directeurs de Ressources Humaines, Coaches Professionnels et représentants des Pouvoirs Publics sur le thème « coaching et formation ».

Quelles sont les différences entre tutorat et coaching ?

Le tutorat sous-entend une évaluation de la progression du manager concerné, en fonction d'objectifs précis et fixés à l'avance. Le tuteur, contrairement au coach, a un rôle d'évaluateur. Le coach, lui, n'est pas en position d'évaluateur. Ce rôle est expressément contredit par la déontologie de la SFCoach, qui stipule que « le coach s'astreint au secret professionnel », y compris dans la restitution du contenu des séances.

Le coaching est fondé sur une pédagogie expérientielle, dans le cadre d'un programme établi sur mesure et contractualisé avec les personnes concernées (demandeur, supérieur hiérarchique, responsable des ressources humaines). Pour atteindre l'objectif initial défini par le coaché lors des premières séances, un certain nombre de thèmes sont abordés au cours des séances : comportements, freins et moteurs à l'action, interactions avec l'environnement, etc. C'est sur ces thèmes que s'exerce l'activité de description, d'analyse et de réflexion de la personne coachée. Le coach, par sa formation à l'écoute et son expérience, accompagne pas à pas le questionnement de la personne coachée, l'élaboration de scénarios de changement et le développement des compétences de son client.

Quelles sont les différences entre le coaching et le conseil ?

Le coaching ne peut pas non plus être assimilé à du conseil : en aucun cas, le coach ne sait à la place de son client. Il ne préconise pas d'action. Il a pour mission, par ses questions et son écoute, d'agir comme un « révélateur » des capacités et du potentiel latents chez le coaché et de lui permettre de trouver et mettre en œuvre ses propres solutions dans un contexte donné. « Le coach laisse toute la responsabilité de ses décisions au coaché ». Sa valeur ajoutée tient à sa capacité de stimuler chez le coaché la découverte et la mise en œuvre de solutions créatives, adaptées à sa situation professionnelle et à l'environnement, à partir de ses propres capacités et du contexte.

Pour toute information : www.sfcoach.org

Pascale Reinhardt, responsable de la communication externe et des relations avec la presse :

06 14 01 49 93 presse@sfcoach.org